



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intérieur : fonctionnement

Question écrite n° 68869

Texte de la question

Suite à la réponse parue au Journal officiel du 22 octobre 2001, M. André Aschieri appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le sens de sa question n° 65723. Ainsi qu'il le précisait dans sa première question, il souhaite connaître les dispositions qui ont été prises au sein de l'administration de son propre ministère, et non de celui de l'environnement, afin de répondre à un souci de développement durable. Le ministère de l'environnement propose aux administrations de l'Etat depuis plusieurs années déjà un programme dit de « verdissement de l'administration », c'est-à-dire l'intégration de préoccupations environnementales dans la gestion des achats, l'entretien du patrimoine, etc. Aussi, il souhaite connaître dans quelle mesure il a répondu concrètement au sein de sa propre administration à ce programme dont l'intérêt environnemental et financier n'est plus à souligner.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68869

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6432